

Membres	15
Présents	12
Représentés	2
Exprimés	14
Pour	14
Contre	
Abstention	

Le 31 janvier 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de Villeréal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, selon la convocation en date du 23 janvier 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur Pierre-Henri ARNSTAM.

**Présents :** Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Rolande PITON, Jean-Pierre LECLAIR, Christian PAJOT, Jean-Raymond CRUCIONI, Colette MAYET-DELBORG, Sylvie AVEZOU, Alain BRUGALIERES, Marie-Christine DEBLACHE, Sylvie CLAUDE, Véronique LEYGUE, Benjamin MAUVRT.

**Représentés :** Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Jacques CAMINADE  
Alain BRUGALIERE procuration à Christian PAJOT

**Absent(e) excusé(e) :** Véronique LEYGUE

**Secrétaire de séance :** Benjamin MAUVRT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-002	Délégation des droits de places sur le marché des commerçants non sédentaires.	1-2-2

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le contrat de délégation de service des droits de places passé avec la société FRERY de Châteauroux (36) est arrivé à échéance.

Il convient donc de procéder à une nouvelle délégation de service.

Monsieur le Maire propose de fixer au mètre linéaire les tarifs suivants :

- |                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| ▪ Etalagiste abonné :              | 0,70 €  |
| ▪ Etalagiste non abonné            | 1,00 €  |
| ▪ Etalagiste non abonné saisonnier | 2,00 €  |
| ▪ Minimum de perception            | 5,00 €  |
| ▪ Branchement électrique           | gratuit |
| ▪ Livraison camion outillage       | 45,00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

- **Acceptent** à l'unanimité les nouveaux tarifs
- **Mandatent** Monsieur le Maire pour lancer la procédure de délégation
- **Chargent** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Pierre-Henri ARNSTAM.

Certifié exécutoire compte-tenu :  
- de la transmission à la Sous-Préfecture : 06/02/2018  
- et de la publication le : 06/02/2018

*T. M.*



*P. H. Arnstam*

